

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 avril 2017.**

L'an deux mil dix sept, le dix neuf avril à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Françoise LAPERGUE.

Date de convocation : 12 avril 2017

Etaient présents:

Mmes DELTEIL Marie-Hélène, LAPERGUE Françoise, PFEIFLE Gabriela, CLARY Michèle
Mrs BLANC Sébastien, DELPECH Jean-Louis, MOULY Charles, RICHARD Marc,

Etaient absents : Mrs ROUQUIE Christian, GOUAULT Marc qui n'ont pas donné pouvoir

Secrétaire de séance : Gabriela PFEIFLE

Madame Le Maire demande aux conseillers s'ils approuvent le compte-rendu du Conseil Municipal précédent, remis à chacun. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer, puis Madame le Maire demande à la doyenne de la séance, Madame CLARY Michèle, d'aborder l'ordre du jour :

Délibération N° 19.04.2017/01 : approuvant le compte de gestion

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le compte de gestion présenté est adopté à l'unanimité.

Délibération N° 19.04.2017/02 : Affectation du résultat de l'exercice 2016

M me CLARY Michèle propose de :

- reporter l'excédent de 71764.90 € au compte 002 de la section de fonctionnement.
- affecter la somme de 14979.97 € au compte 001 de la section d'investissement

Le Conseil Municipal vote cette affectation de résultat à l'unanimité.

Délibération N° 19.04.2017 /03 : Vote du compte administratif 2016

Après présentation aux membres du Conseil municipal par Mme CLARY Michèle, doyenne de la séance, des comptes administratifs de la commune et du compte de gestion, Mme le Maire se retire de la salle au moment du vote.

Le compte administratif 2016 est adopté à l'unanimité.

Madame le maire reprend la présidence de la séance.

Délibération N° 19.04.2017/04 : vote des quatre taxes 2016

Mme le Maire propose d'augmenter les taux par rapport à l'année 2016 de 0.75, soit pour l'année 2017 :

Taxe d'habitation	8.90 %
Taxe foncière (bâti)	6.98 %
Taxe foncière (non bâti)	49.16 %
CFE	10.70 %

Le Conseil municipal vote ces quatre taxes à l'unanimité.

Délibération N° 19.04.2017/05 : vote du budget 2017

Mme le Maire présente le budget 2016 pour la commune à savoir :

Dépenses de fonctionnement :	162882.71 €
Recettes de fonctionnement :	91117.81 €
Report en 002	71764.90

Soit un total pour la section de fonctionnement de 162882.71€ en équilibre

Dépenses d'investissement :	127641.00 €
Recettes d'investissement :	112661.03 €
Report en 001	14979.97

Soit un total pour la section d'investissement de 127641.00 € en équilibre

Le Conseil Municipal vote ce budget primitif 2017 à l'unanimité.

Questions diverses

- Mme le Maire propose aux Conseillers de se réunir plus régulièrement, une fois par mois, ce qui rendrait les réunions moins longues et donnerait la possibilité d'échanger plus fréquemment avec délibérations ou juste pour informations.

Le prochain conseil est donc fixé au 22 mai à 21 h

- Il y aurait un acquéreur pour le terrain. Mr Martinez achèterait le terrain lot 1 pour 15000€. Il désire installer une caravane le temps de la construction de sa maison. IL faudrait donner une autorisation pour cette caravane en limitant sa durée à 5 ans

maximum. Voir si l'on peut réaliser un cahier des charges que l'acquéreur signera et qui l'engagera à ne pas laisser cette caravane plus de 5 ans.

- Il faudra choisir les guirlandes de Noël afin que la commande soit passée courant mai. Marc Richard et Mme le Maire feront le tour du village pour voir les besoins pour équiper les lampadaires.
- Mme le Maire signale que plusieurs cambriolages ont eu lieu sur Lentillac. Les gendarmes préconisent de bien fermer les portes des maisons et granges.
- Les panneaux de signalisation pour les Sentiers du Causse devront être installés impérativement cette année. Si la Communauté de Communes prend du retard, nous les ferons par nous-même en se renseignant bien sur la législation en vigueur.
- Mme le Maire demande aux Conseillers de réfléchir à l'éventualité que la Mairie acquiert la maison se trouvant juste à côté de celle-ci, afin de la mettre en location et éventuellement de créer une activité dans les garages actuels.

L'ordre du jour comportant neuf délibérations étant épuisé, la séance est levée à 23h45.